



Procédure adoption simple ou plénière

Par **langlet thierry**, le **28/09/2014** à **11:28**

Bonjour,

j'ai été (avec mes deux soeurs) élevé par ma mère et mon beau-père depuis l'âge de 7 ans (5 et 4 pour mes soeurs).

J'en ai aujourd'hui 42.

Depuis ce jeune âge, je n'ai pas eu de contact avec mon père biologique (décédé il y a quelques années). J'ai toujours considéré mon beau-père comme mon père puisqu'il nous a élevé comme ses enfants. A savoir qu'il n'a pas eu d'enfant naturels.

Il y bien longtemps que nous souhaiterions être plus que des beaux-enfants et beau-père, au regard de la loi. Les années passant, il est peut être temps de faire les démarches nécessaires.

Quelles sont-elles ?

Adoption simple ou plénière ?

Avocat ou courrier simple au TGI ? (et quel courrier)

D'avance merci

A vous relire